



Compte rendu de l'ouvrage de Bruce Venarde, Women's Monasticism and Medieval Society. Nunneries in France and England, 890-1215, Ithaca-Londres, Cornell UP, 1997, 243 p.

Martin Aurell

► To cite this version:

Martin Aurell. Compte rendu de l'ouvrage de Bruce Venarde, Women's Monasticism and Medieval Society. Nunneries in France and England, 890-1215, Ithaca-Londres, Cornell UP, 1997, 243 p.. Annales. Histoire, Sciences sociales, 1998, pp.1290-1292. 10.3406/ccmed.2005.2913 . halshs-01336892

HAL Id: halshs-01336892

<https://shs.hal.science/halshs-01336892>

Submitted on 28 Jun 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Bruce Venarde, *Women's Monasticism and Medieval Society.
Nunneries in France and England, 890-1215*

Martin Aurell

Citer ce document / Cite this document :

Aurell Martin. Bruce Venarde, *Women's Monasticism and Medieval Society. Nunneries in France and England, 890-1215*. In:
Annales. Histoire, Sciences Sociales. 53^e année, N. 6, 1998. pp. 1290-1292;

http://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1998_num_53_6_279725_t1_1290_0000_002

Document généré le 14/03/2016

COMPTES RENDUS

avec des pouvoirs régionaux qui, comme les comtes de Savoie, les évêques de Turin ou la commune turinoise, cherchaient à renforcer leurs structures d'encadrement de l'espace. Ces établissements monastiques offraient ainsi aux pouvoirs aristocratiques une médiation concrète avec leur contexte social que l'auteur définit selon deux axes.

Les établissements monastiques, riches de leurs seigneuries bien gérées, avaient développé un réseau efficace d'encadrement des hommes, dont le contrôle fut un enjeu essentiel pour toutes les tentatives de construction politique. L'auteur met ainsi en évidence leur rôle dans la pénétration des comtes de Savoie en vallée de Suse au cours du 12^e siècle. En exerçant leur droit de patronage sur l'hospice du Mont-Cenis, les comtes prenaient la place des anciens rois, et bénéficiaient donc de la légitimité politique, de nature publique, qui demeurait attachée à ces vieilles fondations carolingiennes. Les monastères pouvaient aussi renforcer une légitimité dynastique, et en s'imposant dans l'Eigenkloster arduinide de San Giusto de Suse, les Savoie ont ainsi pu se poser en héritiers des anciens marquis de Turin.

Ces établissements constituaient aussi un centre de cohésion sociale pour l'aristocratie. Les moines de San Giusto di Susa devaient prier tout à la fois pour les Arduinides et les Obertenghides, renforçant ainsi les relations de parenté qui unissaient les deux dynasties marquisales. Les vassaux savoyards de Maurienne se réunissaient autour de l'hospice du Mont-Cenis, et l'aristocratie turinoise trouvait une part de sa cohésion dans les relations privilégiées qu'elle entretenait avec San Giacomo. Une étude de la documentation nécrologique permettrait d'ailleurs de mieux définir ces solidarités aristocratiques qui s'édifiaient par un rapport privilégié avec un établissement ecclésiastique.

L'auteur montre aussi que la crise de ce monarchisme traditionnel, très sensible au 13^e siècle, s'explique en partie par le

déclin de leurs relations habituelles avec la grande aristocratie. Les comtes de Savoie étaient désormais solidement installés, leurs donations se raréfiaient et leurs interventions se faisaient de plus en plus autoritaires. Dans la deuxième moitié du 13^e siècle, les paysans de la vallée de Suse se rebellèrent contre la seigneurie des moines de San Michele, en affirmant qu'ils préféraient le pouvoir du châtelain comtal. Les châteaux avaient désormais remplacé les vieux monastères qui n'assuraient plus guère leurs anciennes fonctions de médiation sociale.

Laurent RIPART

Bruce L. VENARDE, *Women's Monasticism and Medieval Society. Nunneries in France and England, 890-1215*, Ithaca-Londres, Cornell UP, 1997, 243 p.

Une idée largement répandue veut que les années 1200, celles de l'« efflorescence cistercienne », correspondent au plus grand essor du monachisme féminin, dont l'âge d'or serait le 13^e siècle des cathédrales. A l'encontre de ce point de vue, l'un des mérites de l'ouvrage de Bruce L. Venarde est d'avoir montré, statistiques à l'appui, que la grande période de fondation de monastères pour femmes, en France et en Angleterre, se situe entre 1080 et 1170, où leur nombre passe de 100 à 400. Autre conclusion originale : les ordres masculins comptent peu dans la fondation de couvents de nonnes, et les réticences de saint Bernard à affilier des maisons féminines à Cîteaux ne relèvent pas seulement du *topos* hagiographique. Cluny, fondé en 909, ne doit pas moins attendre 1055, presque un siècle et demi, pour ouvrir Marcigny, son premier prieuré de moniales. 64 % des nouvelles fondations féminines du 12^e siècle n'ont, en effet, aucun lien avec une congrégation

masculine. Autour de l'an mil, l'on calcule qu'il existe 5 monastères pour femmes contre 95 pour hommes : c'est dire le peu d'intérêt que les moines portent aux filles d'Ève.

Pourtant, nombreuses sont dans l'aristocratie les femmes qui veulent accéder à une spiritualité intense. En l'absence de monastères pour les accueillir, elles deviennent, avant l'an mil, des *Deodotæ* ou des *Religiosæ feminae*, menant une vie consacrée en dehors de toute structure claustrale, soit comme veuves pieuses dans le siècle, soit comme anachorètes ou comme recluses. À partir des années 1080, la situation change cependant. Ces vierges ou ces veuves trouvent de plus en plus un lieu où vivre en communauté le cénobitisme. À l'origine de ces fondations, que les moines réguliers ne prisent toujours guère, nous trouvons des donateurs laïques. Comme par le passé, des femmes appartenant aux familles princières les plus en vue obtiennent des dons pour ouvrir des maisons. Certaines d'entre elles, comme Christine de Markyate, font preuve d'une obstination rare pour parvenir à leurs buts en dépit de l'opposition familiale. Mais l'originalité des années 1080-1170 se trouve surtout dans le rôle joué par la moyenne et la basse noblesse dans ces fondations, alors que le pouvoir de ban, morcelé au plus petit échelon des châtellenies indépendantes, est l'apanage de ces hommes nouveaux, qui manifestent leur prestige et leur fortune en ouvrant des maisons pour religieuses. L'augmentation de monastères est proportionnelle à celle des seigneurs ; la chute du ban fait le lit des fondations monastiques. Ce n'est pas pour rien si la période faste de la construction des couvents anglais correspond au règne d'Étienne de Blois (1135-1154), où le pouvoir royal touche le fond de la crise face à la révolte aristocratique généralisée. L'auteur met, en outre, l'accent sur la place envahissante occupée par des prédicateurs charismatiques dans cet essor : le cas de Fontevrault, qui constituera un jour la plus puissante et étendue des

congrégations féminines avec ses 70 maisons à la fin du 12^e siècle, est sur ce point exemplaire ; son fondateur n'est autre que l'inclassable Robert d'Arbrissel († 1116), prêtre itinérant aux marges de l'orthodoxie, accueillant dans sa suite toutes les laissées-pour-compte des stratégies matrimoniales de la noblesse. En revanche, l'épiscopat et la papauté n'interviennent guère dans ces fondations ; tout au plus confirment-ils les propriétés des nouveaux monastères, les prenant sous leur protection, et tentent-ils d'en contrôler *a posteriori* la vie religieuse.

Sans négliger pour autant les motivations religieuses des fondateurs monastiques et des moniales, difficiles certes à saisir en l'absence d'une documentation spécifique, l'auteur cherche dans l'évolution de la famille, dans l'essor de l'économie et dans les structures de la noblesse les causes de cet engouement du 12^e siècle pour le monachisme féminin. Le triomphe du célibat des prêtres, la fin de la polygynie, l'interdiction du mariage consanguin, l'apparition du lignage dont les aînés sont rétifs à des douaires trop généreux expliquent, entre autres, la montée du nombre des femmes dans un marché matrimonial largement saturé. L'abaissement de l'âge nuptial des filles et l'augmentation, en contrepartie, de celui des hommes explique la fréquence du veuvage féminin : à l'appui de cette idée, chère à David Herlihy, l'auteur apporte une fine étude des *Rotuli de dominabus et pueris et puellis*, où Henri II Plantagenêt fait, en 1180, inscrire le nom et l'âge de plusieurs veuves de l'aristocratie anglaise dont il entend contrôler le remariage. Or, le problème de la viduité est capital pour notre propos. Les femmes jadis mariées représentent ainsi la moitié des moniales de Marcigny ou le tiers de Ronceray. Elles sont veuves certes, mais aussi épouses arbitrairement répudiées, abandonnées pour consanguinité devant un tribunal ecclésiastique ou séparées volontairement de leur mari pour suivre, comme lui, une vocation religieuse. Devenues abbesses, bien de ces femmes font

COMPTES RENDUS

preuve d'autorité et d'efficacité à l'image de Pétronille de Chémillé, première moniale à la tête de Fontevrault, ou de la célèbre Héloïse, gestionnaire implacable du Paraclét.

Sans s'estomper, le mouvement de création de couvents féminins se ralentit au début du 13^e siècle. Entre 1215 et 1260, la moitié des 150 nouveaux monastères se trouve dans les provinces ecclésiastiques de Reims et de Sens, là où la royauté est la plus forte et présente. Ces temps de genèse de l'État monarchique sont, en effet, propices aux fondations royales qui compensent le désengagement monastique de la basse et de la petite noblesse, jadis vivier privilégié de religieuses. Les couvents se rapprochent alors des villes, mais aussi des ordres masculins qui, comme les cisterciens ou comme les mendiants, accueillent de plus en plus de maisons de femmes dans leurs réseaux monastiques. Mais l'âge d'or du monachisme féminin est révolu de longue date. Il résistera, d'ailleurs, mal aux destructions de la fin du Moyen Âge. Par la qualité de sa réflexion, par la précision de ses données chiffrées et par l'originalité de ses voies de recherche, l'ouvrage de B. L. Venarde mérite d'être visité.

Martin AURELL

Odette PONTAL, *Les conciles de la France capétienne jusqu'en 1215*, Paris, Le Cerf-IRTH, 1995, 539 p.

L'ouvrage est un catalogue analytique tenu en France (Bourgogne transjurane parfois incluse) entre 888 et 1215. Pour chaque concile, une biographie est donnée, comprenant les sources médiévales (éventuellement manuscrites) et ici et là quelques études modernes ; Odette Pontal en résume le contexte et les décisions. On s'étonnera pourtant d'un manque de consistance : les sources médiévales ne sont pas toujours directement citées (ainsi

p. 133, Bourges 1038) et quelques conciles ne donnent lieu à aucune référence (ainsi p. 73, Arles 955, ou p. 317, Reims 1134).

Ces problèmes mis à part, le catalogue a le mérite d'exister. Signalons une liste chronologique des conciles, un index onomastique et topographique et un index analytique très complet. Mais le découpage chronologique et, à l'intérieur des plages temporelles, thématique, relève malheureusement d'une historiographie naïve et surannée, laquelle s'exprime dans les introductions et conclusions. L'hagiographie montre le bout de son nez pour le 12^e siècle : l'importance mythique de Bernard de Clairvaux justifie-t-elle que l'on définisse un « temps de saint Bernard » quels que soient les zones géographiques, les problèmes et la présence réelle du saint ? Pour les siècles précédents, les grandes lignes proviennent du récit triomphaliste et téléologique illustré par Fliche et Martin : Église au pouvoir (féodal) des laïcs, puis miracle rédempteur de la réforme grégorienne qui débouche sur une « reprise en main de l'Église de France par le pouvoir pontifical » (p. 14). « Reprise » suppose « emprise » antérieure, et quand donc antérieurement au 12^e siècle la papauté eut-elle substantiellement prise sur l'Église de France ? Conformément à cette optique, l'auteur distingue donc entre 888 et 1075 entre les « conciles à caractère politique », ceux qui découlent des « dissensions [sic] des clergés séculier et régulier, et par des donations et des privilèges », des « conciles pour la réforme de l'Église et pour la paix », et enfin de ceux consacrés à l'hérésie, qu'accompagnent quelques rares assemblées à caractère disciplinaire. Ce spectre allant du négatif (le politique) au positif (le religieux) reflète plus l'imaginaire grégorien que les modèles carolingiens et néo-carolingiens dominants aux 9^e et 10^e siècles où *ecclesia* contient tant *regnum* que *sacerdotium*. C'est dissocier le corps de l'âme plus systématiquement que les contemporains n'auraient voulu le